



## 14<sup>e</sup> Journée nationale de l'audition : Jeudi 10 mars 2011 Les orthophonistes, acteurs de prévention !

— Cécile Corallini, orthophoniste, membre de la commission nationale prévention

**Tous les ans, le 2<sup>e</sup> jeudi du mois de mars, se déroule la « Journée nationale de l'Audition » pendant laquelle des animations sont mises en place dans de nombreuses villes de France.**

Informé, sensibilisé, prévenir sur les risques auditifs : les buts de cette journée nationale sont toujours d'actualité.

L'audition est l'affaire de tous, car elle ne concerne pas seulement les « seniors ». Chaque année, la journée nationale est attendue et fédère de plus en plus de participants. Pour preuve, en 2010, la 13<sup>e</sup> édition a rassemblé 2 380 participants dans plus de 870 villes de France.

Combien d'orthophonistes cette année ? Nous le saurons grâce au bilan réalisé et édité par la JNA.

La FNO est l'un des partenaires naturels de cette manifestation ; les orthophonistes et les étudiants en orthophonie organisent des actions d'information et de sensibilisation seuls ou en lien avec d'autres professionnels (audioprothésistes, services ORL des centres hospitaliers...).

Rappelons que, récemment, les orthophonistes dans de nombreuses régions, ont participé à la journée de sensibilisation à la presbycusie, initiée par la fédération et réalisée avec le soutien financier de la fondation Caisses d'Epargne pour les solidarités.

**L'association JNA vous propose de la documentation, il suffit de vous inscrire. Voici des exemples d'actions possibles, faciles à mettre en place, peu coûteuses en temps !**

La plus simple et la plus répandue : **information au public** sur les risques pour l'audition par la mise à disposition de brochures dans la salle d'attente du cabinet. Ce qui vous permet d'engager la discussion avec les adultes « qui entendent moins bien » et les adolescents « qui écoutent trop fort ».

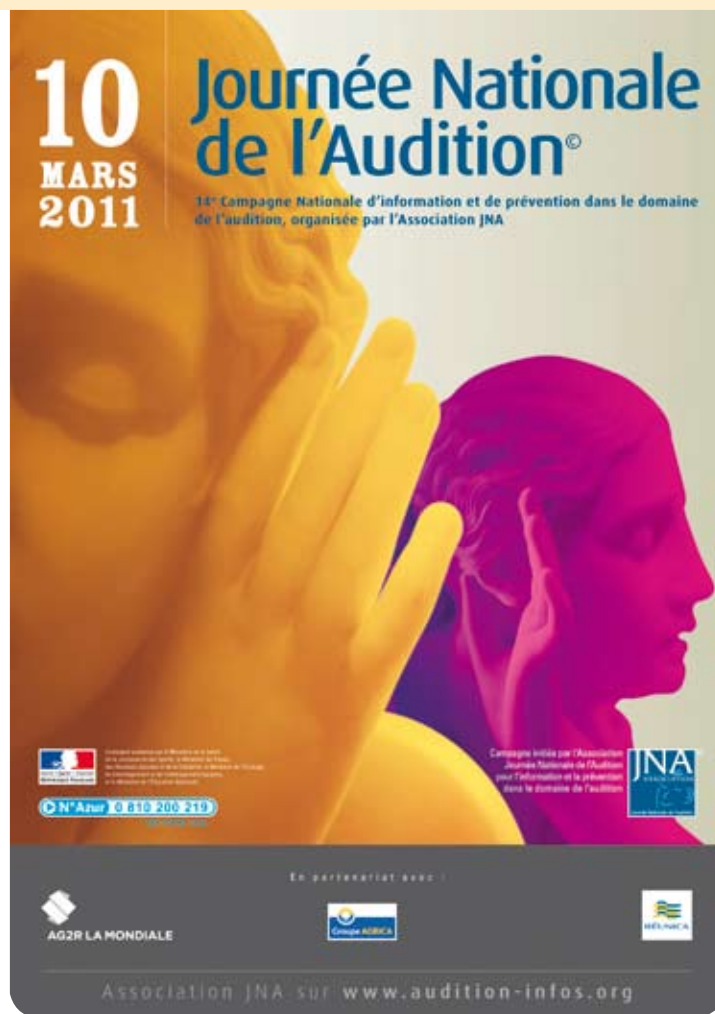
Ensuite, en collaboration avec les associations d'étudiants, vous pouvez organiser **une distribution de bouchons d'oreille** en concert et/ou discothèques, alerter les directeurs des salles de cinéma sur les méfaits de la diffusion d'un film au volume sonore élevé, ou encore organiser une réunion d'information publique et/ou tenue de stands dans les halls des facultés de médecine.

En réunissant vos patients, avec d'autres collègues pourquoi ne pas organiser des **ateliers de lecture labiale** ?

Enfin, il est possible aussi de contacter l'infirmière d'un collège et lui proposer d'organiser une **animation pour les élèves et le corps enseignant** : présentation du système auditif, (un médecin ORL peut vous prêter du matériel comme une maquette, des schémas) puis sensibilisation aux risques auditifs de l'écoute intensive des baladeurs.

Vous n'avez pas eu le temps cette année ? Notez-le pour 2012, rendez-vous sur le site de la JNA pour valider votre inscription.

Envoyez-nous un descriptif de votre action que nous relayerons dans les colonnes de votre mensuel !



**PENSEZ-Y !**

C'est en mutualisant nos moyens que nous réaliserons de belles actions de prévention et que notre travail sera reconnu.

**@ Internet**

[www.audition-infos.org](http://www.audition-infos.org)

**N° azur : 0810 200 219**



## Orthophonie, prévention et surdité

— Brigitte Lespinasse, orthophoniste

**La place de la rééducation orthophonique est actuellement reconnue dans la prise en charge de la surdité de l'enfant.**

La Haute autorité de santé vient d'ailleurs de publier des recommandations pour la prise en charge de l'enfant de 0 à 6 ans. Ces recommandations concernent les enfants, et leur famille, qui présentent une surdité bilatérale permanente, et dont le seuil auditif supérieur à 40 dB HL peut entraîner des retards importants de développement du langage si l'environnement de l'enfant n'est pas très précocement adapté à ses besoins particuliers.

L'objectif principal de ces recommandations est de favoriser l'accès au langage par l'enfant sourd au sein de sa famille, quelle que soit la langue choisie – français ou langue des signes française. Il s'agit de :

- développer la communication et le langage et suivre leurs évolutions ;
- informer et accompagner les parents ;
- prévenir les éventuels troubles psychiques et relationnels de l'enfant ;
- identifier les lieux d'accueil et d'accompagnement des familles et de suivi des enfants sourds.

La rééducation orthophonique, tant au niveau de l'accompagnement parental qu'au niveau de la prise en charge à proprement parler de l'enfant mal entendant, permet une évolution et une intégration de cet enfant.

**Par contre le rôle de la rééducation orthophonique est beaucoup moins reconnu dans la prise en charge de l'adulte.**

Pourtant 7,6 millions de Français adultes déclarent souffrir de déficience auditive soit 12,7 % de la population, réalisant un des handicaps les plus répandus en France.

A partir de 74 ans, la proportion est de 31 % : c'est la presbycousie, perte naturelle de l'audition due à l'avancée en âge, dont la gêne induite n'est pas une fatalité pour autant que l'on ait recours aux aides auditives.

Il faut donc tout d'abord avoir accès à cette aide. L'étude européenne EURO Trak montre que sur 15 545 personnes interrogées en France, 1 304 se considèrent comme déficients de l'ouïe, et seulement 501 déclarent porter des appareils auditifs. L'enquête montre que 86 % seulement des utilisateurs sont satisfaits de leurs appareils auditifs. L'autre aspect de cette étude est que plus on porte ses appareils plus on est satisfait.

### Pourquoi les français ne s'appareillent-ils pas ?

Bien sûr le coût de l'appareillage est un élément important à prendre en compte, mais aussi la peur de porter des appareils inefficaces qui ne seront pas utilisés. En effet la prothèse auditive réclame une adaptation plus longue que pour la correction de la vue, par exemple. De plus, elle ne donne pas toujours un résultat conforme aux souhaits du presbycousique. Les résultats seraient bien meilleurs si l'appareillage était réalisé précocement et surtout bénéficiait d'un accompagnement poursuivi pendant plusieurs mois dans le cadre d'une rééducation orthophonique. En effet l'orthophoniste se situe entre le médecin ORL et l'audioprothésiste dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire indispensable à l'adaptation du patient à sa prothèse. Cet accompagnement devrait permettre à la prothèse de donner le meilleur résultat possible et donc faire en sorte :

- de permettre au patient d'entendre en comblant tout ou partie du déficit ;
- que le patient s'y adapte rapidement et sans problème par une éducation auditive ciblée qui lui permette d'écouter ce qu'il entend ;
- de permettre au patient de comprendre et de donner du sens à ce qu'il entend.



© Vladimir Mucibabic - Fotolia

Dans ce but Viviane Calvez définit ainsi le rôle de l'orthophoniste dans les cas de prise en charge de la presbycousie :

- Adaptation auditive et psychologique du patient appareillé.
- Réhabilitation de la fonction auditive.
- Apprentissage de la lecture labiale.
- Travail de la suppléance mentale par un entraînement de la mémoire et des facultés cognitives adapté à chaque cas.
- Travail vocal et articuloire dans les cas d'altération liée à l'âge mais aussi à l'hypoacousie.

Tout en n'oubliant pas que toute rééducation orthophonique passe d'abord par un soutien de la famille et du patient.

Le retentissement social de la presbycousie est bien connu avec une première phase de fatigabilité et d'irritabilité. La distinction signal d'alerte-compréhension ne se fait plus et c'est souvent le moment où intervient l'appareillage auditif. Puis on note un redoublement de l'attention pour compenser le déficit de compréhension et une sélection des activités sociales. Enfin les échanges se font uniquement avec les interlocuteurs proches et c'est la phase de la lecture labiale spontanée avec un isolement et une dépendance du presbycousique.

**La rééducation orthophonique doit donc prendre toute sa place dans la prise en charge de la presbycousie en aidant le patient à tirer le meilleur parti de ses appareils dans toutes les situations.**

### @ Internet

#### Les recommandations de la Has

[www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_922867/surdite-de-lenfant-accompagnement-des-familles-et-suivi-de-lenfant-de-0-a-6-ans-hors-accompagnement-scolaire](http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_922867/surdite-de-lenfant-accompagnement-des-familles-et-suivi-de-lenfant-de-0-a-6-ans-hors-accompagnement-scolaire)